


CONTACTS

Téléphonez ou envoyez un e-mail




CPCA DE LA MANCHE

 02 33 19 05 80


 secretariat.manche@acjm.info

CPCA DE L'ORNE

 02 33 32 20 00

 secretariat.orne@acjm.info

CPCA DU CALVADOS

 02 31 35 67 10

 secretariat.calvados@acjm.info

Plus d'informations : www.acjm.info



RESPONSABILISER - PRÉVENIR

CPCA Calvados - Manche - Orne

Le CPCA est un dispositif de prise en charge de toute personne auteur de violences conjugales, mobilisable dans le Calvados, la Manche et l'Orne.



Manche · Orne · Calvados



CE QU'EST LE CPCA

Le CPCA, par la prise en charge des auteurs, est avant tout un dispositif dont l'objectif est de protéger les victimes.

Il permet également de prévenir la récidive.

Nos équipes vous accompagnent en vous garantissant neutralité et confidentialité.

LES MISSIONS

La prise en charge de tout.e auteur.e au sein du couple.

Un parcours articulé autour de différents modules d'actions individuels et collectifs

La contribution à la diffusion de bonnes pratiques, au travail en réseau sur les territoires.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Au cours de la phase d'admission, l'auteur.e signera un contrat d'engagement formalisant la prise en charge.

Dans le cadre d'une orientation par l'autorité judiciaire, ce parcours sera construit en adéquation avec les obligations judiciaires du participant.

LES MODALITÉS D'ENTRÉE

L'orientation CPCA peut être judiciaire ou volontaire.

ORIENTATION PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

- Procureurs de la République (alternative aux poursuites, composition pénale, contrôle judiciaire, classement sous condition)
 - Juges d'instruction
 - Juges d'application des peines et les SPIP
 - Juges aux affaires familiales
-

ORIENTATION PAR LES PARTENAIRES

- Acteurs institutionnels : département (CMS, PMI, CRIP), DDFE, collectivités locales, PJJ...
 - Associations spécialisées : CIDFF, protection de l'enfance, associations d'hébergement ou intervenant dans le champ des addictions, plateforme téléphonique "Ne frappez pas" de la FNACAV...
 - Services de police et de gendarmerie
-

ORIENTATION VOLONTAIRE

Par décision personnelle